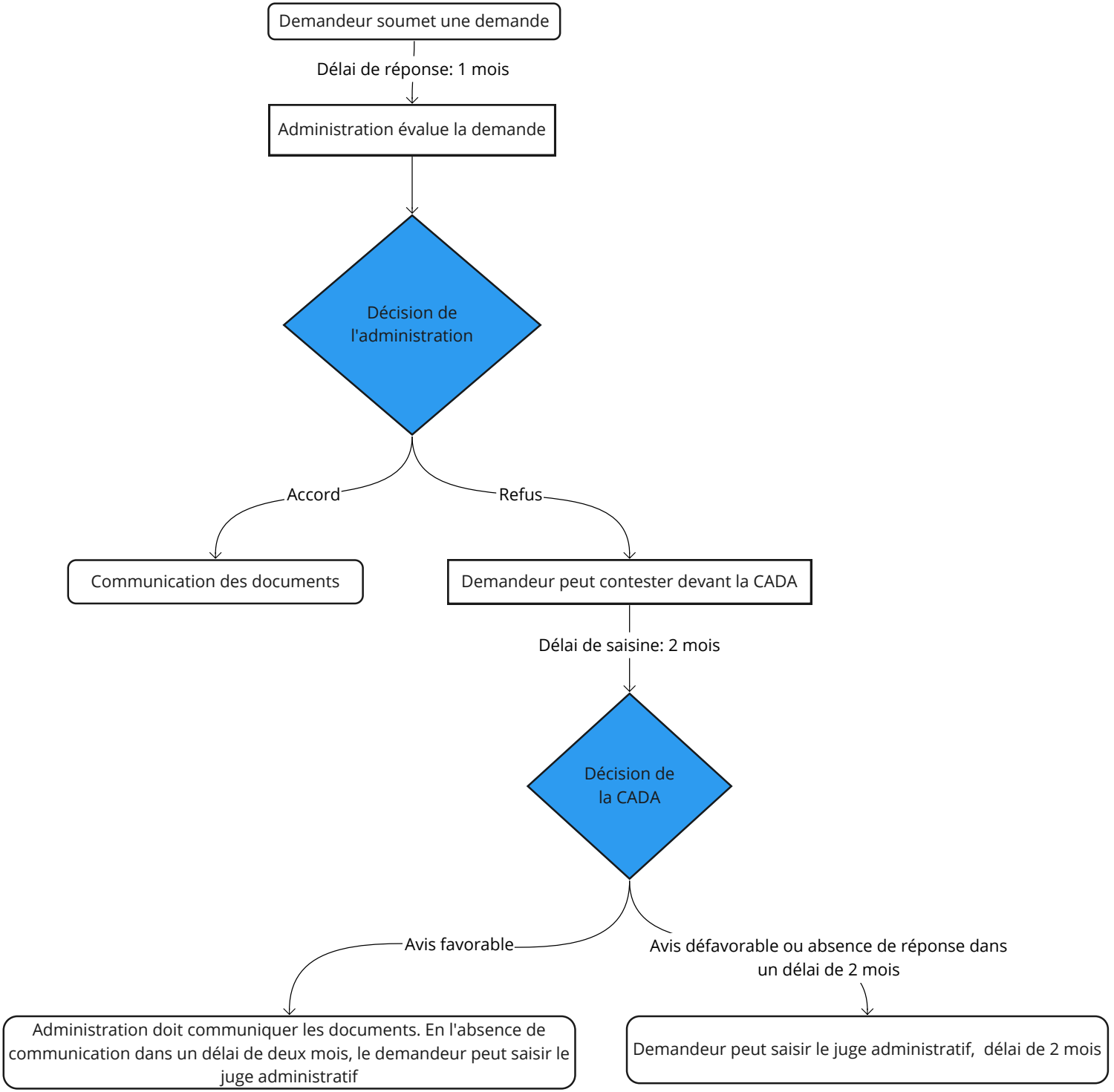
Demandeur soumet une demande
Délai de réponse: 1 mois
Administration évalue la demande
Décision de l'administration
Accord
Refus
Communication des documents
Demandeur peut contester devant la CADA
Délai de saisine: 2 mois
Décision de la CADA
Avis favorable
Avis défavorable ou absence de réponse dans un délai de 2 mois
Administration doit communiquer les documents. En l'absence de communication dans un délai de deux mois, le demandeur peut saisir le juge administratif
Demandeur peut saisir le juge administratif, délai de 2 mois